

Montréal, le 5 décembre 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande de fixation des tarifs et des conditions d'Hydro-Québec
dans ses activités de transport d'électricité (années 2023, 2024 et
2025) et de distribution d'électricité (année 2025-2026)
Dossier R-4270-2024 Phase 1**

Une erreur d'écriture s'est glissée dans la décision de la Régie de l'énergie (la Régie) [D-2024-125](#), publiée le 4 décembre 2024. La page titre et les en-têtes de cette décision réfèrent à la Phase 3 du dossier, au lieu de référer à la Phase 1.

La formation au dossier m'instruit de vous informer que la Régie ne publiera pas de décision rectifiée pour corriger cette erreur cléricale, mais que la décision sera déplacée dans la Phase 1 du dossier, à laquelle elle s'applique.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Carolina Rinfret

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

CR/nl